



Réunion d'information et d'échanges

Santé et solidarités

MARDI 20 OCTOBRE 2020

BRÉAL SOUS VITRÉ

Tour de table de présentation



Les compétences exercées par Vitré Communauté

Compétences obligatoires :

1. Développement économique et emploi
2. Aménagement de l'espace communautaire
3. Habitat
4. Politique de la ville
5. GEMAPI
6. Accueil des gens du voyage
7. Collecte et traitement des déchets
8. Eau
9. Assainissement
10. Gestion des eaux pluviales

Compétences optionnelles :

1. Voirie d'intérêt communautaire
2. Environnement et cadre de vie
3. Equipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire

Compétences facultatives :

1. En matière de développement économie et d'emploi (insertion, PAE, ...)
2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire (politique foncière, SIG, transports)
3. Jeunesse
4. Sport
5. Animation culturelle
6. SDIS
7. Numérique, TIC
8. Environnement (paysages, espaces verts, SAGE, ...)
9. Lecture publique
10. Santé

Focus sur la compétence « santé » de Vitré Communauté

Compétence facultative n°10. Santé :

- Définition et animation d'une stratégie globale en matière de santé à l'échelle du territoire (coordination de l'offre de soins, passation de conventions cadre de type Contrat local de santé ...)
- Soutien à la maison médicale de garde portée par l'Association des médecins libéraux du Pays de Vitré
- Soutien notamment financier au projet de restructuration immobilière du centre hospitalier Simone Veil de Vitré

=> Les travaux de la commission doivent s'inscrire dans le cadre spécifique de la compétence de Vitré Communauté.

Rôle de la Commission et proposition de fonctionnement

Rôle des commission thématiques communautaires :

- Règles de fonctionnement des commissions thématiques facultatives fixées par la Communauté
- Pas de pouvoir décisionnel
- Instances de débats, de propositions et de préparation des décisions du bureau ou du conseil
- Suivi de la gestion des dossiers engagés par Vitré Communauté
- Possibilité de constituer des groupes de travail

Fonctionnement en sous-groupes de travail :

- Offre de soins (démographie médicale, exercice coordonné ...)
- Prévention et promotion de la santé (par ex. prévention des addictions, santé mentale, bien vieillir ...)
- ...

Réunion plénière de la Commission au moins 1 fois par an

Les actions « santé » engagées

- Une Animation Territoriale de Santé (ATS) portée par le Pays de Vitré – Porte de Bretagne (rassemblant Vitré Communauté et Roche aux Fées Communauté) de 2004 à 2019, centrée sur la Prévention et Promotion de la Santé (PPS) (addictions, santé mentale – prévention du suicide, violences intrafamiliales ...)
- Un Contrat Local de Santé (CLS) porté par le Pays sur la période 2011-2013, notamment dans ce cadre accompagnement par le Pays des projets de Maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) en partenariat avec l'ARS
- Plus globalement appui à la structuration de l'offre de soins de 1^{er} recours et aux démarches d'exercice coordonné en collaboration avec l'ARS (maisons de santé pluriprofessionnelles, pôles de santé ...)
- Soutien de Vitré Communauté à la Maison Médicale de Garde (MMG) depuis sa création (2002) et installation en mars 2020 dans un local acquis par la Communauté et remis à neuf
- Ouverture d'un Centre de Santé (CDS) en mars 2020 porté par le Centre hospitalier Simone Veil de Vitré en partenariat avec la Ville de Vitré et Vitré Communauté (CDS installé dans les mêmes locaux que la MMG)

Les projets

- Lancement d'un nouveau Contrat local de santé (CLS)
- Poursuite de l'appui à la structuration de l'offre de soins et aux démarches d'exercice coordonné en collaboration avec l'ARS, en recherchant un équilibre territorial à l'échelle de Vitré Communauté
- Soutien à la constitution d'une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)
- Poursuite du partenariat avec l'association des médecins libéraux du Pays de Vitré pour la MMG
- Poursuite du partenariat avec le Centre hospitalier et la Ville de Vitré pour le Centre de Santé (CDS)
- ...

Contrat local de santé (CLS)

Le CLS est un outil de l'action territoriale de l'ARS. Porté politiquement par des collectivités et l'Agence, il vise à fédérer les acteurs d'un territoire autour d'enjeux de santé partagés.

Les CLS s'articulent autour de 3 axes stratégiques :

- La prévention et la promotion de la santé
- L'organisation des parcours de santé
- Les populations vulnérables et leurs aidants

Dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un CLS, les co-contractants doivent s'attacher à développer la participation citoyenne et à mobiliser l'utilisateur comme acteur en santé.

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS)

C'est un cadre de coopération entre acteurs de santé à l'échelle d'un territoire. Mise en œuvre à l'initiative de professionnels de santé libéraux, elle organise les liens entre les acteurs libéraux, hospitaliers, médico-sociaux et sociaux afin de mieux répondre aux besoins de santé d'un territoire et améliorer les prises en charge de la population.



Temps d'échanges